



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 octobre 2002
Français
Original: anglais

Douzième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1417 (2002) du 14 juin 2002, par laquelle le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) jusqu'au 30 juin 2003 et de faire le point sur l'évolution de la situation tous les quatre mois, sur la base des rapports du Secrétaire général. Il décrit les faits nouveaux intervenus jusqu'au 11 octobre 2002, depuis mon rapport du 5 juin (S/2002/621) et le rapport spécial (S/2002/1005) que j'ai présenté au Conseil le 10 septembre 2002, à la suite de l'accord conclu récemment à Pretoria et à Luanda entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les Gouvernements rwandais et ougandais.

II. Évolution de la situation politique

2. Pendant la période considérée, plusieurs faits nouveaux sont intervenus aux plans politique et militaire, notamment la signature des accords bilatéraux à Pretoria et à Luanda, et le retrait des troupes de l'Angola, du Burundi, de l'Ouganda, du Rwanda et du Zimbabwe (voir par. 8 à 10). Ces faits sont intervenus parallèlement à la poursuite des consultations entre les parties congolaises sur la mise en place d'un gouvernement transitoire.

Dialogue intercongolais

3. La première série de consultations entre les signataires de l'accord conclu à Sun City, en marge du dialogue intercongolais, a commencé en mai à Matadi (République démocratique du Congo). Les pourparlers, qui ont pris fin le 6 juillet, ont mis en relief de sérieuses divergences entre le Mouvement de libération du Congo (MLC) et le Gouvernement de la République démocratique du Congo, notamment au sujet des arrangements en matière de partage de pouvoirs au sein du Conseil suprême de défense et de la procédure de désignation du Premier Ministre. Les participants sont toutefois parvenus au mois d'août à un accord sur les 167 articles de la constitution transitoire.



4. Mon Envoyé spécial, Moustapha Niasse, a entrepris à ma demande une mission exploratoire dans la région, du 13 au 30 juin 2002, pour examiner la possibilité d'aider les parties congolaises à atteindre un accord politique global. L'Envoyé spécial a commencé sa mission à Lusaka et à Addis-Abeba où il a rencontré le Président et le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine. Il s'est rendu ensuite en République démocratique du Congo où il a eu des discussions avec le Président Joseph Kabila, M. Jean-Pierre Bemba du MLC et les dirigeants du Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-Goma). À Kinshasa, et plus tard à Matadi, l'Envoyé spécial a rencontré les partis politiques ainsi que des représentants de la société civile et de quelques groupes armés. Par la suite, il a rencontré Sir Ketumile Masire, facilitateur du dialogue intercongolais à Gaborone et a rendu visite aux Présidents de l'Afrique du Sud, du Gabon, du Rwanda et du Zimbabwe ainsi qu'au Ministre angolais des affaires étrangères dans leurs capitales respectives.

5. Les interlocuteurs de mon Envoyé spécial ont souligné la nécessité de conclure un accord global et ont fait part de leur disponibilité à poursuivre les discussions officieuses sous ses auspices, sous réserve que tout accord qui serait conclu de manière officieuse devra être entériné par le dialogue intercongolais.

6. Durant la deuxième phase de sa mission, entre le 9 juillet et le 17 août, l'Envoyé spécial a recueilli les points de vue de ses interlocuteurs congolais concernant le partage du pouvoir durant la période de transition et, en particulier, la structure des institutions transitoires ainsi que la répartition des responsabilités entre les différents organes de l'État. Il leur a demandé de faire en sorte que leurs propositions respectives soient fondées sur les objectifs et les principes arrêtés à Sun City.

7. Le 3 septembre, mon Envoyé spécial a entamé la troisième phase de sa mission. Le Gouvernement et les délégations du RCD-Goma qui étaient réunies à Pretoria depuis la mi-septembre, semblent avoir trouvé un terrain d'entente sur la structure du Gouvernement et la formule de partage du pouvoir. Le MLC a clarifié sa position sur cette question et a tenu des consultations bilatérales avec le Gouvernement et d'autres parties. Le 2 octobre, des représentants de l'opposition politique et de la société civile ont tenu des consultations à Pretoria sous les auspices du Gouvernement sud-africain. Selon mon Envoyé spécial, les parties congolaises ne sont pas loin d'aboutir à un accord politique acceptable pour tous.

Évolution de la situation au lendemain des accords de Pretoria et de Luanda

8. Mon rapport spécial sur la MONUC fait état du retrait des forces étrangères de la République démocratique du Congo. Depuis lors, le retrait des troupes ougandaises s'est poursuivi et tout le personnel des forces armées ougandaises, soit 2 287 éléments, à l'exception d'un bataillon renforcé stationné à Bunia et des troupes qui patrouillent le versant occidental des montagnes Ruwenzori, a quitté le pays.

9. Les forces de défense du Zimbabwe ont également poursuivi leur retrait. Au total, 3 477 éléments avaient été rapatriés au 11 octobre. Au cours de la même période, quelques éléments des forces militaires angolaises ont été également retirés. Par ailleurs, on a également appris qu'au 11 octobre, 700 éléments des forces armées burundaises avaient quitté le pays.

10. Par contre, le retrait de l'Armée patriotique rwandaise, qui avait commencé le 17 septembre, a été substantiel. D'après des informations vérifiées par la MONUC, au 11 octobre, 20 941 soldats de l'Armée patriotique rwandaise s'étaient retirés de la République démocratique du Congo. Les opérations de ce retrait, qui avaient commencé à Kindu/Kalima, ont ensuite été élargies au reste de la province de Maniema, au Katanga, ainsi qu'au nord et au sud de Kivu. Au total, les opérations de retrait ont touché 32 positions de la région est. Les troupes ont transité par 21 zones de rassemblement avant de rejoindre différents points d'entrée au Rwanda, en l'occurrence Cyangugu, Bugarama, Gisenyi et l'aéroport de Kanombe, à Kigali. Les observateurs de la MONUC étaient présents sur les 21 sites de rassemblement de l'Armée patriotique rwandaise et à tous les points de sortie où des certificats détaillés ont été établis et signés par la MONUC, ainsi qu'aux points d'entrée au Rwanda où un nouveau pointage a été effectué. D'après l'Armée patriotique rwandaise, 23 760 soldats au total ont été rapatriés, ce qui a conduit la MONUC à demander des explications officielles pour justifier l'écart entre les chiffres qui s'établissent à 2 819.

11. La MONUC a reçu des informations non confirmées selon lesquelles l'Armée patriotique rwandaise aurait pénétré à l'intérieur du territoire de la République démocratique du Congo, notamment autour de la zone de Bukavu, avant le début du retrait en cours et pourrait avoir laissé d'importantes quantités d'armes ainsi qu'une partie de son personnel au RCD-Goma. La MONUC entend vérifier ces informations et visiter de nouveau les zones d'où se sont retirées les forces étrangères pour vérifier, en collaboration avec le mécanisme de vérification de la tierce partie, que tous les éléments de l'Armée patriotique rwandaise ont été effectivement rapatriés. Pour procéder à une enquête approfondie, il faudra peut-être visiter les cantonnements des troupes rapatriées dans leurs pays d'origine respectifs.

12. Comme l'indique mon rapport spécial, le mécanisme de vérification de la tierce partie a entamé avec succès ses activités. Son mandat a été définitivement mis au point et ses procédures de travail améliorées. Il a vérifié le départ des troupes de l'Armée patriotique rwandaise dont le retrait avait été annoncé à différents points de départ et d'arrivée et a tenu, avant le début des opérations de retrait, des réunions à Kinshasa et à Kigali, avec des groupes d'experts des Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda, pour examiner la mise en oeuvre de l'Accord de Pretoria.

13. Alors que le retrait des forces étrangères se poursuivait, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a déclaré le 24 septembre que tous les dirigeants politiques des forces démocratiques de libération du Rwanda *persona non grata* et leur a ordonné de quitter le pays dans un délai de 72 heures. Les forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) prétendaient contrôler une grande partie des éléments des ex-FAR/Interahamwe en République démocratique du Congo, notamment ceux qui étaient cantonnés à Kamina. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a été critiqué par le Gouvernement rwandais et le RCD-Goma pour ne pas avoir remis les dirigeants du FDLR au Tribunal pénal international pour le Rwanda. Cela étant, le Procureur du Tribunal a annoncé qu'aucun des dirigeants du FDLR ne figurait sur la liste des inculpés. Huit membres du FDLR ont quitté la République démocratique du Congo le 2 octobre pour Brazzaville où ils ont été arrêtés par les autorités locales et renvoyés à Kinshasa le jour même. Ils sont depuis lors détenus au port de Kinshasa par les autorités de

l'immigration en attendant la poursuite des négociations entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la République du Congo.

14. Autre fait nouveau important, Tharcisse Renzaho, ancien préfet de Kigali, dont le nom figure sur la liste des inculpés du Tribunal pénal international pour le Rwanda, a été arrêté le 29 septembre à Kinshasa et transféré à Arusha (Tanzanie).

Situation dans le nord-est

15. Au cours des trois derniers mois, les conditions de sécurité dans la ville de Bunia, dans le nord-est du pays, et dans l'ensemble de la région d'Ituri, n'ont cessé de se détériorer. Les affrontements ethniques périodiques se sont multipliés depuis juin, lorsque l'Union des patriotes congolais (UPC), essentiellement une milice hema, a été renforcée et réapprovisionnée. Le 10 juillet 2002, à la suite de violents combats entre l'Union des patriotes congolais et le RCD-ML dans le centre de la ville, le Gouverneur et les autorités issues du RCD-ML ont fui à Beni, laissant la ville de Bunia entre les mains de la milice. À la mi-août, l'Union des patriotes congolais a poursuivi son offensive et a réussi à prendre quelques villes importantes du district, notamment Irumu, à 80 kilomètres de Bunia sur la route de Beni. La violence et les déplacements de population qui en ont découlé ont accentué la méfiance entre les différentes communautés d'Ituri. Cette méfiance est également liée à la distribution des ressources ainsi qu'à la manipulation par des protagonistes internes et externes.

16. Après la signature de l'Accord de Sun City, le 18 avril, le Gouvernement a tenté de rétablir l'autorité de l'État à Ituri, en coopération avec le RCD-K/ML, en dépêchant des responsables à Bunia et à Kampala, pour définir les conditions de l'extension de sa juridiction et discuter d'un calendrier pour le retrait des troupes ougandaises. Les factions locales ont réagi de diverses façons et l'Union des patriotes congolais a exprimé son opposition catégorique au rétablissement de l'administration de l'État. Les événements qui se sont déroulés par la suite dans la région, notamment l'incident dans lequel le Ministre des droits de l'homme a été pris en otage, ont été décrits dans mon rapport spécial.

17. L'intensification de la violence dans la région d'Isiro (Province orientale) a également été favorisée par l'occupation par le RCD-N des localités de Faradje, Watsa et Nia Nia, dans le territoire qui était auparavant sous le contrôle du RCD-K/ML. Le MLC aurait renforcé et appuyé le RCD-N en lui fournissant des équipements, des munitions et du personnel. Les éléments armés des deux organisations portent le même nom, à savoir Armée de libération du Congo (ALC). Leurs activités semblent être motivées en partie par la conquête de territoires, à mesure que les négociations en vue d'un gouvernement de transition progressent. Dans le même temps, certaines indications font état d'une aide matérielle fournie par le Gouvernement au RCD-K/ML et signalent que le RCD-N est en train d'opérer un rapprochement avec l'Union des patriotes congolais.

Situation dans les Hauts Plateaux et au sud de Kivu

18. Dans la zone des Hauts Plateaux, au nord-ouest du lac Tanganika, l'Armée patriotique rwandaise et le RCD-Goma ont poursuivi leurs opérations contre le groupe Banyamulenge de Patrick Masunzu, qui a rompu son alliance avec le RCD-Goma au début de l'année. Avant le début du retrait de l'Armée patriotique rwandaise, certaines informations indiquaient que cette dernière menait l'essentiel

des combats. Entre la mi-août et la mi-septembre, l'Armée patriotique rwandaise a occupé quelques aérodromes à l'est de la République démocratique du Congo car, d'après elle, ces derniers étaient utilisés par le Gouvernement pour approvisionner les groupes armés qui le combattaient.

19. En réaction à la popularité croissante du commandant Masunzu, le RCD-Goma a procédé à une « purge » en écartant certains de ses membres suspectés de sympathiser avec la rébellion Banyamulenge, et ce afin de mettre un terme à l'appui de la population à ce mouvement dans le sud de Kivu. Le 7 juin, lors d'une réunion à Bukavu, Adolphe Onusumba, Président du RCD-Goma, a appelé à la création d'un « front unifié » pour contrecarrer les opérations militaires dirigées par le commandant Masunzu. Par la suite, le renforcement des troupes de l'Armée patriotique rwandaise dans le secteur d'Uvira a confirmé que le Rwanda pourrait continuer à se sentir menacé par la résistance militaire du commandant Masunzu et de ses partisans. Cependant, la situation dans la zone aurait à présent changé avec le retrait des troupes de l'Armée patriotique rwandaise. D'après des informations non vérifiées, les troupes dirigées par le commandant Masunzu auraient repris le contrôle de la région des Hauts Plateaux.

Kindu

20. En juillet, la population de Kindu et du village voisin d'Alunguli ont fait état de flambées de violence à la suite des combats entre le RCD-Goma et les Maï Maï. Les troupes du RCD-Goma ont alors renforcé Kindu et le chef d'état-major adjoint du RCD-Goma a pris le contrôle des opérations du mouvement dans cette zone. Le RCD-Goma a ensuite lancé une offensive de grande envergure dans quatre directions à partir de Kindu pour expulser les éléments Maï Maï de la région. Bien organisés et bien équipés, les Maï Maï ont lancé des contre-attaques limitées mais efficaces. Certaines informations ont fait état de massacres de civils au cours des combats, notamment à Kitongi où quelque 80 personnes, en majorité des femmes et des enfants, auraient été brûlées vives.

21. Au lendemain du retrait de l'Armée patriotique rwandaise de Kindu et de Kalima, la violence a repris le 19 septembre dans la ville même de Kindu où le RCD-Goma et les Maï Maï se sont affrontés. Alors que la violence a baissé d'intensité le même jour grâce à la médiation de la MONUC, deux militants Maï Maï se sont trouvés réfugiés dans les locaux de la MONUC à Kindu pendant plusieurs jours. Le RCD-Goma, qui a fait plusieurs déclarations publiques hostiles à la MONUC, notamment en la menaçant par la voie de son président, garde toujours le contrôle de Kindu. Le 21 septembre, des troupes du RCD-Goma auraient commis plusieurs assassinats ciblés de partisans supposés des Maï Maï dans cette zone. Alors que la situation demeure tendue à Kindu, les relations entre la MONUC et le RCD-Goma se sont quelque peu améliorées.

III. Activités de la Mission et de l'Organisation des Nations Unies en faveur du processus de paix

Évolution de la situation militaire

22. Pendant la période considérée, la MONUC a continué d'assurer le contrôle et la vérification des nouvelles positions défensives des parties dans le cadre de la

phase II de son mandat. Elle a aussi continué de préparer les activités de la phase III. Elle a actuellement quelque 90 équipes d'observation militaire en place dans 50 sites; 25 de ces équipes sont mobiles et peuvent être affectées à toute une série d'activités de contrôle et de vérification. En outre, 3 590 militaires armés assurent la protection des quartiers généraux de secteur, des bases logistiques et des centres de coordination de la MONUC en République démocratique du Congo. La Mission a donc déployé un nombre total de 4 258 militaires sur le nombre maximum autorisé de 5 537 (voir annexe).

23. La situation le long de la ligne de désengagement reste dans l'ensemble stable. Si quelques positions continuent d'être occupées en contravention du plan de désengagement et de redéploiement, l'accord conclu à Sun City a eu un effet positif sur le statut de la ligne de séparation entre le MLC/RCD-Goma et les FAC. La seule violation majeure de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka pendant la période considérée s'est produite à Pweto en juin. Le village, occupé par les autorités du RCD-Goma en violation de l'Accord de Lusaka, a été capturé par un groupe de Maï Maï. Par la suite, la Commission militaire mixte, à l'issue d'une réunion, a publié un communiqué commun aux termes duquel la localité devait être remise au Gouvernement. Toutefois, le 29 juin, le RCD-Goma a repris Pweto et continue actuellement de l'occuper.

24. À Kisangani, après un incident survenu en juin, où le commandant de la brigade locale du RCD-Goma a attaqué des gardes militaires de la MONUC à l'installation portuaire d'Onatra, la MONUC a travaillé activement avec les autorités locales pour réduire la tension et a intensifié les patrouilles de ses observateurs militaires. Toutefois, le 8 octobre, des membres du personnel de la MONUC, pris dans une manifestation contre le RCD-Goma, ont été légèrement blessés et leurs véhicules incendiés. Des militaires de la MONUC assistant à la scène ont été obligés de tirer en l'air pour disperser les manifestants qui les entouraient. La manifestation avait apparemment été déclenchée par une tentative de vol et une attaque présumées d'éléments du RCD-Goma contre un professeur d'université.

25. À mesure que la planification de la phase III se poursuit, la MONUC identifie et établit progressivement d'autres sites d'observation dans l'est du pays, afin d'instaurer les conditions voulues pour mener les futures opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion, et contrôler et vérifier le retrait des forces étrangères du pays (comme indiqué au paragraphe 11). À cette fin, et dans la mesure où les conditions sécuritaires le permettront, la MONUC prévoit de déployer des équipes d'observateurs militaires à Punia, Kalima, Shabunda, Walikale, Baraka, Bunyakiri, Kamituga et Lubutu dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans le même temps, des équipes seront déployées à Lubumbashi et Kamina en territoire sous contrôle gouvernemental, afin de vérifier les cas signalés de présence de membres des ex-FAR ou des Interahamwe dans ces régions et de contrôler les aérodrômes, qui seraient utilisés pour réapprovisionner les groupes armés dans l'est du pays.

26. Entre-temps, les opérations fluviales de l'ONU se poursuivent, ce qui permet à la MONUC d'escorter les péniches de réapprovisionnement et de secours humanitaire. De ce fait, le premier convoi de péniches commerciales en quatre ans, accompagné de vaisseaux de la MONUC, est parti de Kinshasa pour Lisala et Bumba le 20 juillet (voir par. 36 et 37).

Désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion

27. Avec la conclusion de l'Accord de Pretoria le 30 juillet, le retrait en cours des forces étrangères et le relâchement des obstacles politiques au processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion, la MONUC affine actuellement sa stratégie globale dans ce domaine, en coopération avec les organismes des Nations Unies et les protagonistes internationaux participants.

28. Cette activité en cours a reçu une nouvelle impulsion du fait que le Gouvernement se montre de plus en plus disposé à chercher une solution aux obstacles politiques qui entravent l'exécution d'une bonne opération de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion, ainsi qu'à se pencher sur des informations de la MONUC selon lesquelles plusieurs groupes, petits ou moyens, de membres des ex-FAR et des Interahamwe envisageraient peut-être de se joindre à ce processus. La MONUC entend continuer de mener des opérations ponctuelles de désarmement, démobilisation et rapatriement en attendant le déploiement de deux forces opérationnelles devant être basées à Kindu et Kisangani, comme recommandé dans le rapport spécial (S/2002/1005). À cet égard, l'Ambassadeur de France à Kinshasa a récemment annoncé l'intention de son gouvernement de mettre à disposition 1 million d'euros pour les opérations de désarmement, démobilisation et rapatriement en République démocratique du Congo, à l'intention de groupes armés tant congolais qu'étrangers.

29. Depuis mon onzième rapport, la MONUC a établi des services de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion à Goma, Bukavu et Butembo. Des plans sont en cours pour en établir aussi à Kamina, Lubumbashi et éventuellement Shabunda pour mener le processus de façon ponctuelle dans ces régions. Malgré les contraintes sécuritaires actuelles et les difficultés qu'il y a à accéder aux groupes armés, la MONUC continuera d'étudier la possibilité d'ouvrir des bureaux et sites supplémentaires pour établir des centres de réception dans l'est du pays.

30. Le 30 septembre, un premier groupe de 69 ex-combattants et 10 civils rwandais a quitté Kamina, où il avait été cantonné par le Gouvernement, pour se rendre en visite exploratoire au Rwanda. La MONUC avait précédemment réussi à achever le triage préliminaire d'un nombre total de 1 981 combattants à Kamina en décembre 2001, mais n'a pas pu finir de les démobiliser parce qu'ils refusaient de donner les informations nécessaires concernant leur identification personnelle et leurs antécédents militaires. La visite exploratoire a manifestement été facilitée par la signature de l'Accord de Pretoria et l'interdiction des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), qui s'opposaient aux tentatives de rapatriement des ex-combattants. Le groupe, qu'accompagnaient des membres du personnel de la MONUC et des représentants sud-africains du Mécanisme de vérification de la tierce partie, a été transporté au Rwanda par des avions de la MONUC et a passé une dizaine de jours à Kigali et dans les communes d'origine de ses membres. La MONUC assure le suivi de cette visite exploratoire en vue de rapatrier tous les ex-combattants se trouvant à Kamina.

31. En juillet, une équipe de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion de la MONUC à Beni a démobilisé des combattants rwandais dans un petit groupe de 46 personnes, qui comprenait des membres de leur famille et des citoyens congolais, qui avaient déjà été désarmés par les autorités locales du RCD-K/ML. Bien qu'ayant accepté d'être démobilisés, ces ex-

combattants rechignaient à se laisser rapatrier. En conséquence, sur l'invitation de la MONUC, le Gouvernement rwandais a envoyé une équipe pour convaincre les ex-combattants de rentrer chez eux. Toutefois, à l'heure actuelle seuls huit d'entre eux sont rentrés, mais d'autres membres du groupe semblent maintenant disposés à envisager le rapatriement.

32. En juillet, la MONUC a tenu des consultations avec le Gouvernement ougandais et la Commission d'amnistie ougandaise concernant un processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion touchant 300 à 400 combattants des Forces démocratiques alliées (FDA) se trouvant en République démocratique du Congo. À condition que la situation sécuritaire autour de Bunia ne se détériore pas, cette opération devrait démarrer incessamment. Elle doit se dérouler sous la supervision globale de la Commission d'amnistie ougandaise et de la MONUC, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations et une organisation non gouvernementale ougandaise, avec l'appui de l'UNICEF et du PAM. Le Groupe technique des donateurs pour l'Ouganda, qui est composé de donateurs internationaux importants, a accepté de financer l'opération, dans laquelle le rôle de la MONUC se limitera à désarmer et à démobiliser les combattants des FDA en République démocratique du Congo.

33. Entre-temps, la MONUC a entrepris des activités visant à intégrer les opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion dans les activités générales en intensifiant les consultations internes sur la planification et les opérations qui seront menées au cours de la phase III. Cette planification tient compte des derniers faits nouveaux survenus sur le plan politique comme l'Accord de Pretoria, les enseignements tirés des précédentes opérations de ce type menées par d'autres missions de maintien de la paix, et l'expérience de la MONUC à Kamina et Beni. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport spécial, la MONUC a créé un comité mixte de coordination des opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion, et a poursuivi ses consultations avec des organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et la communauté diplomatique, afin d'affiner la répartition des tâches concernant ces opérations et de traduire le concept de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion en un plan opérationnel commun.

34. Dans ce contexte, la coopération entre la MONUC et la Banque mondiale est essentielle. Cette dernière a lancé des activités dans le cadre du programme multipays de démobilisation et de réinsertion pour la région des Grands Lacs, qui vise à appuyer la consolidation de la paix dans l'ensemble de cette région. Ce programme a été établi pour apporter une assistance technique aux programmes nationaux, aux initiatives régionales et aux projets spéciaux dans le cadre défini par la stratégie régionale de démobilisation et de réinsertion dans l'ensemble de la région des Grands Lacs approuvée par neuf pays impliqués dans les conflits de la région, ou touchés par ces conflits, ainsi que par 30 partenaires (organisations régionales, pays donateurs, institutions financières internationales et organismes des Nations Unies intéressés). Dans le cadre du programme multipays, la Banque mondiale et ses partenaires travailleront en coopération étroite avec les gouvernements nationaux, comme ils le font actuellement avec le Gouvernement rwandais, pour préparer les programmes de réinsertion à l'intention des ex-combattants revenant de République démocratique du Congo. La MONUC collabore étroitement avec la Banque mondiale afin d'assurer que le processus commençant par le désarmement et la démobilisation des ex-combattants en République

démocratique du Congo, dont la MONUC sera chargée en vertu des dispositions budgétaires proposées, se poursuive sans heurt vers la réinsertion de ces mêmes groupes au Rwanda, où le Programme de démobilisation et de réinsertion au Rwanda, qui est financé par le programme multipays, aiderait les ex-combattants à se réadapter à la vie civile. Tout récemment, la MONUC a participé à un séminaire organisé par la Banque mondiale à Nairobi du 17 au 21 septembre 2002 pour faciliter le dialogue entre les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda en ce qui concerne les aspects techniques de l'application de l'Accord de Pretoria. Les participants au séminaire ont défini de façon assez détaillée les principales activités à mener durant les opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion, et ont réparti les responsabilités dans l'accomplissement de ces tâches.

35. La MONUC est chargée seulement de désarmer, de démobiliser et de rapatrier les groupes armés étrangers dont la liste figure dans l'Accord de Lusaka. Toutefois, il peut arriver que des Congolais se présentent, en groupe ou individuellement, dans un centre de réception de la MONUC pour remettre leurs armes dans l'espoir de pouvoir bénéficier d'un programme quelconque de démobilisation et de réinsertion national congolais. Gardant à l'esprit la responsabilité qu'elle peut être considérée comme avoir assumée si elle accepte de désarmer ces hommes dans ces conditions, la MONUC a aussi consulté des institutions spécialisées et des donateurs sur les mesures qu'elle pourrait prendre, dans le cadre de son mandat et dans les limites de ses ressources, pour faciliter la démobilisation et la réinsertion subséquentes de ces personnes. On étudie actuellement, par exemple, un dispositif de travail sur le terrain avec la participation du Gouvernement de la République démocratique du Congo, de la MONUC et du PNUD, afin d'aider au désarmement et à la démobilisation des groupes armés congolais et à leur réinsertion dans la société.

Réouverture du fleuve Congo

36. On espérait pouvoir réaliser des progrès notables dans la réouverture du fleuve Congo à la navigation après la signature en mai d'un accord entre les trois principales parties sous les auspices de la MONUC. Le 20 juillet, 12 péniches sont parties de Kinshasa pour Lisala et Bumba (au nord de l'équateur) dans une première tentative de reprise des échanges commerciaux en près de quatre ans. Un autre convoi commercial de quatre péniches est parti de Kinshasa le 8 octobre. Il sera rejoint en route par au moins quatre autres péniches.

37. À Kisangani, les autorités du RCD-Goma continuent d'insister sur la convocation d'une réunion de comité tripartite pour examiner les « questions techniques » avec le Gouvernement et le MLC avant de lever toutes les restrictions au trafic fluvial. Cette demande reflète un désaccord entre le RCD-Goma et les milieux commerciaux de Kisangani en matière d'impôts. La MONUC s'efforce activement de réunir les parties concernées afin qu'elles puissent régler leurs différends. Entre-temps, la lenteur des progrès vers un accord entre les trois principales parties continue d'entraver sérieusement le rétablissement de la liberté de mouvement des personnes et des biens sur le fleuve.

Police civile

38. La MONUC est en train d'établir un plan détaillé touchant l'élargissement éventuel des activités de police civile pour faire face aux conditions en évolution

rapide sur le terrain, surtout compte tenu des Accords de Pretoria et de Luanda. Il y a actuellement 52 policiers civils déployés à Kinshasa, Kisangani et Goma. Conformément à la résolution 1376 (2001) du Conseil de sécurité, la composante police civile applique actuellement un projet pilote de formation de la police locale à Kisangani. Le programme comprend un cours de recyclage à l'intention des unités de police déjà en place et des cours de formation spécialisée à l'intention des agents chargés de la circulation et du service de police des tribunaux, ainsi que des policiers chargés des enquêtes criminelles. Ces cours comprennent la formation des élèves policiers et la formation avancée des inspecteurs de police. Dans le cadre du programme, la MONUC procédera, dès que possible, et en coopération avec les donateurs bilatéraux, à la rénovation du centre de formation de police de Kapalata, ainsi qu'à l'achat de fournitures de base (uniformes, véhicules et matériel de communication), grâce au fonds d'affectation spéciale créé par la Mission à cette fin.

39. La première session du cours de « formation des formateurs » à Kisangani s'est terminée le 31 août, et une seconde session s'est achevée le 15 octobre. Un cours de recyclage à l'intention de la police judiciaire doit commencer le 21 octobre.

Information

40. Les activités de communication et d'information ont permis de faire mieux connaître la MONUC dans tous les secteurs de la République démocratique du Congo. Radio Okapi diffuse depuis ses studios de Kinshasa de nouveaux programmes en cinq langues, qui sont retransmis par les stations régionales de Kisangani, Goma, Kalemie, Kananga, Mbandaka, Gbadolite, Kindu et, depuis le 6 octobre, Bukavu. Ces huit studios régionaux, qui émettent en FM, commencent aussi à produire des émissions locales. Trois émetteurs ondes courtes ont été installés à Kinshasa. Ils seront pleinement opérationnels à la fin octobre et couvriront alors tout le pays et l'ensemble de la région. Radio Okapi a lancé une campagne d'information sur les services de DDRRR, assortie de programmes spéciaux en français, en swahili et en kinyarwanda, en direction à la fois des groupes armés et de la population congolaise. Les organismes des Nations Unies ont également étoffé leur contribution aux programmes de Radio Okapi.

41. Au cours de la période considérée, le service publications de la MONUC a sorti 60 000 affiches et 50 000 autocollants, imprimés en cinq langues, qui seront distribués dans tous les secteurs par le personnel du service d'information, les observateurs militaires, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires de coopération. De plus, le service imprime et diffuse à 5 000 exemplaires un mensuel en français afin de mieux faire connaître le mandat de la MONUC et de tenir la population informée de l'évolution du processus de paix. Il publie aussi des revues de presse quotidiennes des principaux titres et dépêches, une lettre hebdomadaire, et un bulletin bimensuel.

42. Le service photographique de la Mission a instauré un système d'archivage, contribue régulièrement aux publications de la MONUA, répond aux demandes des médias, et alimente le site Web (<www.monuc.org>). L'unité vidéo a été étoffée. Elle a réalisé une vidéo de présentation de la Mission. Elle a également tourné une vidéo sur l'opération de DDRRR à Beni et en a distribué des copies aux secteurs. Elle a fait un reportage vidéo très complet sur l'opération de DDRRR à Kamina-Kigali. Ce film a été présenté aux ex-combattants du camp de Kamina le 10 octobre;

il sera programmé dans tous les secteurs dans le cadre de la campagne d'information sur le processus de DDRRR.

43. La MONUC diffuse aussi des informations dans les zones tenues par les groupes armés. Radio Okapi et les publications de la MONUC sont de plus en plus fréquemment utilisées pour encourager les combattants à déposer les armes et à rentrer chez eux. Les trois stations de radio mobiles émettant en FM requises à cette fin viennent d'être acquises et devraient être installées bientôt.

44. Plusieurs journalistes de Radio Okapi ont été victimes de manœuvres d'intimidation et de harcèlement de la part des autorités locales. Le 27 août, à Kindu, l'un d'eux a été arrêté et frappé par des officiers du RCD-Goma. Un de ses confrères a été détenu pendant huit jours à Gbadolite par des dirigeants du MLC pour avoir écrit un article sur la situation des enfants soldats dans les rangs du Mouvement.

Droits de l'homme

45. La MONUC reçoit régulièrement des renseignements qui donnent à penser que la situation des droits de l'homme demeure précaire dans tout le pays. Ces derniers mois, dans les zones sous contrôle du Gouvernement, on a signalé plusieurs cas de détention prolongée de militants des droits de l'homme et une vague d'arrestations parmi les journalistes – certains ont été condamnés à de lourdes peines pour « imputations dommageables », l'arrestation et l'incarcération de proches et de supporters des dirigeants du parti d'opposition l'Union pour la démocratie et le progrès (UDPS), ainsi que des cas de détentions prolongées sans procès, sur ordre du procureur général militaire.

46. Les informations reçues par la MONUC contiennent des allégations de tueries arbitraires, de viols, d'usage excessif de la force et autres exactions imputées aux forces de sécurité de toutes les parties au conflit. La situation est particulièrement préoccupante dans l'est du pays. La MONUC s'inquiète surtout des rapports concordants faisant état de violences contre les femmes perpétrées par les unités de sécurité et les groupes armés. Le 20 juin, l'organisation non gouvernementale Human Rights Watch a publié un rapport dénonçant les viols systématiques et les autres formes de violence infligées aux femmes et aux jeunes filles par les groupes armés opérant dans l'est. Les victimes ne signalent pas toujours ces incidents, surtout par peur de l'opprobre et des représailles. Par voie de conséquence, elles ne peuvent pas être traitées immédiatement de manière adéquate. La MONUC étudie attentivement le contenu de ce document afin de renforcer la protection des femmes et des jeunes filles contre le viol et autres atteintes aux droits de la personne.

47. L'opposition armée persiste à commettre des violations graves et massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire après les conflits armés qui ont opposé le RCD-Goma/APR d'une part, et les milices Maï Maï appuyées par des groupes armés incontrôlés venus de l'étranger d'autre part, en particulier dans les provinces du Sud-Kivu et de Maniema.

48. La MONUC continue de réunir des renseignements et des rapports sur la situation des détenus dans les établissements pénitentiaires et les centres de détention, dont l'état déplorable est un autre aspect préoccupant de la situation des droits de l'homme dans la République démocratique du Congo. Partout dans le pays, des gens sont détenus au mépris de la légalité. Les prisonniers sont traités de

manière dégradante et inhumaine. Ceux qui ont bénéficié des amnisties présidentielles ne sont pas libérés.

49. À Kindu, les trois derniers mois ont été marqués par des violations des droits de l'homme d'une gravité qui dépasse les scénarios les plus pessimistes. Des troubles ont de nouveau éclaté en août, peu après que le RCD eut renforcé sa huitième brigade en nommant à sa tête un nouveau commandant et un nouveau chef d'état-major, qui auraient l'un et l'autre trempé dans les massacres du 14 mai à Kisangani. Après une offensive infructueuse contre les Maï Maï, les soldats du RCD-Goma s'en sont pris à la population civile, tuant 46 personnes dont un garçon de 15 ans et sept membres d'une même famille. À Kindu même, le Président du RCD-Goma, dans une déclaration à la radio, a accusé la MONUC de complicité avec les Maï Maï. Ces propos ont été suivis d'un déchaînement de violences contre de présumés sympathisants Maï Maï, qui aurait fait 25 morts. Des rapports plus récents font état de l'exécution publique, le 22 septembre, de trois soldats du RCD-Goma accusés d'avoir volé un négociant, et de l'exécution sommaire, par le RCD-Goma, de six pêcheurs soupçonnés d'être des Maï Maï. Le nombre et l'envergure des violations flagrantes des droits de l'homme ne cessent d'augmenter; la situation appelle la protection accrue des civils exposés à un risque imminent de violences physiques.

Rapport de la Commission des droits de l'homme sur les événements de Kisangani

50. À la demande du Conseil de sécurité et en coopération avec la MONUC, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a enquêté sur les événements survenus à la mi-mai à Kisangani, et dont il est question dans le onzième rapport sur la MONUC (S/2002/621). Du 16 au 22 juin, Asma Jahangir, Rapporteuse spéciale de la Commission des droits de l'homme sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, a effectué une mission d'établissement des faits à Kinshasa, Goma et Kisangani. Le 16 juillet, la Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (Mary Robinson à l'époque) a présenté au Conseil de sécurité un rapport sur les conclusions et les recommandations de la Rapporteuse spéciale concernant la situation à Kisangani. Le Conseil de sécurité a condamné les actes commis par le RCD-Goma dans cette ville et a exigé que le mouvement rebelle livre les auteurs des massacres à la justice.

Protection de l'enfance

51. La période considérée a été marquée par une recrudescence préoccupante des recrutements d'enfants soldats. La MONUC a pu vérifier qu'il y avait bien un camp d'entraînement de l'APR dans la région de Luvungui, au nord d'Uvira. Parmi les quelque 500 Maï Maï présents dans ce camp, il y avait de 50 à 100 enfants âgés de moins de 18 ans.

52. La majorité des victimes des affrontements entre Bahemas et Walendus dans la région de Bunia sont des femmes et des enfants. Les hôpitaux de Bunia reçoivent des centaines de femmes et d'enfants : 80 % de ces blessés présentent des lésions à la tête, aux mains et aux extrémités, infligées par des gourdins, des couteaux, des machettes et autres instruments tranchants.

53. Les combats entre les forces de l'UPC et celles du RCD (K/ML) dans le nord-est du pays ont entraîné une nette augmentation des recrutements d'enfants soldats

dans la région. À Bunia, de très nombreux enfants ont été enrôlés dans l'armée du commandant Thomas Lubanga.

54. Bien que l'UNICEF, la MONUC et les organisations non gouvernementales continuent de demander et de préparer la démobilisation des enfants soldats dans les zones tenues par les rebelles, les factions n'ont pas encore consenti à ouvrir leurs sites militaires à la communauté internationale. Les discussions sur l'établissement de sous-commissions de démobilisation des enfants n'ont jusqu'à présent rien donné. On peut espérer que les toutes récentes initiatives UNICEF-RCD/Goma aboutiront à la mise en place d'une sous-commission à Kisangani dans un avenir proche.

55. Les plans de démobilisation des enfants soldats dans le cadre du processus global de DDRR sont bien avancés. Ils sont élaborés en coordination avec les autres partenaires concernés, à commencer par l'UNICEF. Grâce à la contribution financière versée par la Norvège pour appuyer le processus de paix, la section de la protection de l'enfance a mis au point un plan pour renforcer la capacité d'accueil et d'aide des ONG locales qui seront appelées à accompagner la réinsertion d'éventuels ex-enfants soldats au sortir de l'opération de DDRR dans la région de Beni-Butembo. Les conseillers à la protection de l'enfance travaillent aux côtés de l'UNICEF, qui renforce pareillement les capacités d'accueil et de secours des ONG locales d'aide à l'enfance de Bukavu, en prévision des besoins liés au processus de DDRR dans la région.

La question des sexospécificités

56. La section pour la parité s'est avant tout efforcée de mener une action de sensibilisation aux spécificités sexuelles auprès du personnel de la MONUC, des organismes partenaires et de la population, l'objectif étant d'introduire à moyen et à long terme une perspective sexospécifique dans toutes les activités de la MONUC.

57. Le 23 juillet, la section pour la parité a organisé une réunion de planification stratégique avec le personnel militaire et civil de la MONUC afin de mettre au point un plan d'action permettant d'intégrer une dimension sexospécifique dans toutes les activités de la Mission. La prochaine étape sera de créer à l'échelle de la mission des groupes de travail chargés d'évaluer la place de l'élément féminin à la MONUC est de s'assurer qu'il en est tenu compte dans toutes les activités. Les cours de sensibilisation aux spécificités hommes-femmes font toujours partie intégrante du programme d'entrée en fonction du nouveau personnel militaire et civil et des membres de la police civile. Ils viennent s'ajouter aux cours de sensibilisation dispensés aux formateurs des policiers de Kisangani.

58. Les rencontres avec les organisations de la société civile, les médias et les organisations confessionnelles pour débattre du processus de paix se poursuivent dans l'ensemble du pays. Cette initiative a eu pour principal résultat de forger d'un bout à l'autre du pays une unité de vues entre tous les groupes de femmes, qui pourront ainsi définir des stratégies propres à assurer leur participation pleine et entière à la mise en oeuvre de la Déclaration de Nairobi adoptée en prélude à l'ouverture du dialogue intercongolais. Un plan d'action contre les violences qui seraient infligées aux femmes dans l'est du pays a également été débattu par diverses parties concernées.

Activités humanitaires

59. La situation humanitaire en République démocratique du Congo reste très préoccupante. Les civils demeurent le groupe le plus gravement touché par la crise. Dix-sept millions de personnes environ, soit presque un tiers de la population du pays, qui compte environ 53 millions d'habitants, ont besoin d'une aide alimentaire d'urgence, et environ 2,2 millions de personnes ont été déplacées dans le pays. Pendant la période à l'examen, d'autres déplacements massifs ont été signalés dans les provinces d'Ituri et Maniema. Les femmes, les enfants et les personnes âgées sont les groupes les plus touchés par le conflit.

60. Le 2 août, une équipe chargée d'évaluer la situation humanitaire, et comprenant le Coordonnateur des activités humanitaires de l'ONU et des représentants de la MONUC, s'est rendue à Minembwe-Itombwe, sous la protection de l'Armée patriotique rwandaise (APR). Elle n'a toutefois pas pu accéder à d'autres zones situées plus à l'ouest, sur les Hauts Plateaux, où des combats entre le RCD-Goma/APR et les forces du commandant Masunzu avaient eu lieu 48 heures avant la mission. Le 3 août, elle est allée à Fizi-Baraka, mais une foule hostile, composée de civils et de soldats, l'a empêchée de quitter l'aéroport. La mission s'est cependant achevée avec succès le 8 août. Le Coordonnateur des activités humanitaires a décrit la situation qui régnait dans la région frontalière d'Uvira, sur les Hauts Plateaux et à Fizi-Baraka comme étant une « catastrophe larvée ». On y recense en effet plus de 100 villages désertés et 20 000 familles nouvellement déplacées, ce qui porte à environ 400 000 le nombre total de personnes déplacées au Sud-Kivu. Compte tenu des offensives militaires ininterrompues lancées contre le fief de Masunzu, l'assistance humanitaire dans la région reste limitée et prend la forme d'interventions ponctuelles effectuées par le Comité international de la Croix-Rouge.

61. Ces derniers mois, les fonctionnaires chargés des affaires humanitaires ont observé une multiplication des actes de harcèlement et de pillage dirigés contre le personnel des organismes de secours et leurs biens. À Bunia et Dungu, le personnel humanitaire a reçu des menaces de violence physique et de pillage et, à Bunia, on a déploré la perte de presque 14 tonnes de nourriture destinée aux populations vulnérables. Plusieurs équipes humanitaires ont été évacuées, notamment à partir de Shabunda et Nyankunde. Dans de nombreuses zones où la sécurité est précaire, la situation sanitaire se serait gravement détériorée, et d'après certaines indications, les taux de malnutrition sont très élevés parmi les populations. Les organismes humanitaires ont encore du mal à accéder aux zones touchées par la guerre.

62. La détérioration de la situation humanitaire, avec comme toile de fond les activités prévues de DDRR, exige un effort humanitaire redynamisé couvrant un plus grand nombre de localités. Après avoir tenu des consultations avec le Bureau de coordination des affaires humanitaires et d'autres partenaires non gouvernementaux ou des Nations Unies, la MONUC élargira bientôt sa présence humanitaire au-delà de ses positions actuelles à Kinshasa, Mbandaka, Bukavu, Kisangani, Gbadolite, Kalemie et Goma, jusqu'à des localités mal desservies ayant des besoins humanitaires considérables.

63. Les moyens logistiques de la MONUC ont été d'une grande aide lors des opérations de secours menées par les organismes humanitaires dans le pays. Entre juin et septembre, la MONUC a transporté plus de 95 tonnes de fournitures humanitaires. Pendant cette période, elle a également apporté son appui à la

campagne nationale 2002 de vaccination contre la polio, au cours de laquelle on a enregistré un taux de couverture vaccinale compris entre 85 et 90 %.

Lutte antimines

64. Il existe encore des mines et des engins non explosés en République démocratique du Congo, mais ils représentent un danger moindre que dans d'autres zones de mission. La plupart des mines ont été posées en 1999 et 2000. Les zones de Kisangani et Ikela, en particulier, sont fortement minées. Les FAC, le RCD, l'UPDF et l'APR auraient fréquemment utilisé des mines dans les zones de Mbuji-Mayi, Kabinda, Kabalo, Pweto, Beni, Buta et Tshopo. Conséquence du conflit au Burundi, des mines terrestres ont été placées au Kivu, dans la région d'Uvira, près de la frontière burundaise. On pense qu'Uvira, Baraka, Makobolo et la vallée de Ruzizi sont minés. L'UPC aurait également utilisé des mines lors des récents combats autour de Bunia.

65. La MONUC coopère étroitement avec le Centre de coordination de la lutte antimines, qui possède des bureaux à Kinshasa et Kisangani. La MONUC et le Centre partagent une base de données sur les mines et les engins non explosés et appliquent des procédures opérationnelles types bien définies. Les activités de déminage en République démocratique du Congo sont menées exclusivement par une organisation non gouvernementale belge qui coopère étroitement avec le Centre de coordination de la lutte antimines, des partenaires locaux et des ingénieurs militaires de la MONUC. Les activités de déminage entreprises en appui aux opérations de la MONUC à Kindu font l'objet d'un contrat en cours de négociation, mais le contrat à Kisangani a été conclu.

Projets à effet rapide

66. Afin d'accroître son efficacité, la MONUC s'efforce de se rapprocher de la population locale pour gagner l'appui nécessaire à l'exécution de son mandat. La Mission a largement eu recours aux projets à effet rapide dans le but de faire évoluer concrètement et positivement la vie des habitants des zones où elle est déployée et de renforcer sa crédibilité auprès de la population locale. Elle a mis l'accent sur des projets à effet rapide qui retiennent l'attention, dans les domaines suivants : rétablissement ou amélioration des services de distribution d'eau et de purification de l'eau; mise en place de réseaux d'assainissement; approvisionnement en fournitures médicales et matériel médical de base; réparation de bâtiments d'école et mise à disposition de matériel et de fournitures scolaires de base; remise en état d'hôpitaux et d'établissements médicaux; et réparation de l'infrastructure locale de base.

67. Dans le cadre de la phase III de ses activités, décrite dans le rapport spécial, la Mission se déploiera à l'est, dans de nouvelles zones, qui, pour la plupart, ont connu des années de conflit. Pour assurer le succès des activités de la phase III, la MONUC devra continuer à se rapprocher de la population locale afin que celle-ci accepte la mission, ce qui entraînerait le maintien du financement des projets à effet rapide pendant la phase III.

Mission d'examen et d'évaluation

68. Le Département des opérations de maintien de la paix a envoyé une mission d'examen et d'évaluation auprès de la MONUC, du 28 juillet au 8 août. Dirigée par

Manfred Eisele, ex-Sous-Secrétaire général, la mission avait pour objet d'examiner la capacité actuelle de la MONUC à exécuter son mandat et à régler les problèmes à venir, notamment face à une évolution majeure du processus de paix en République démocratique du Congo. L'équipe chargée de l'examen, qui a visité toute la zone de la mission, a étudié les divers aspects des opérations de la MONUC et a rencontré des membres des Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda, ainsi que des représentants des milieux diplomatiques à Kinshasa et Kigali.

69. La mission d'examen a constaté que les membres du personnel de la MONUC étaient actifs et résolus à s'acquitter du mandat de la Mission. Ils ont très ouvertement fait connaître à la mission d'examen leurs vues quant à la façon dont la MONUC pourrait accroître son efficacité alors qu'elle se préparait à lancer les activités de la phase III. La mission a découvert que les principales améliorations qu'il fallait apporter étaient, entre autres, l'établissement d'une orientation stratégique générale et l'application de cette orientation à tous les niveaux de la Mission et au-delà; le renforcement de la gestion de la Mission au moyen de la nomination d'un second Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations et la gestion, du renforcement d'un certain nombre de postes clefs et de l'adoption des mesures voulues pour que la Mission soit suffisamment dotée en effectifs; le réexamen de la délégation des pouvoirs et la prise de dispositions appropriées en matière de commandement et de contrôle à tous les niveaux de la Mission; l'amélioration des flux et de la politique d'information et des fonctions d'analyse, ainsi que la coordination des activités entre toutes les composantes de la Mission; et le déploiement des efforts nécessaires pour que le programme de DDRRR soit « généralisé » à travers la Mission et que tous ses volets soient pleinement appuyés.

70. Le rapport de la mission d'évaluation m'a été présenté le 1er octobre, et les membres du Conseil de sécurité et les pays fournissant des contingents ont été informés des principaux éléments du rapport. Après que j'ai approuvé les recommandations très diverses de la mission d'examen, le Département des opérations de maintien de la paix a mis en place un plan d'action pour que la MONUC puisse s'acquitter plus efficacement de son mandat. En temps voulu, le Département fera le point de l'application de ces importantes recommandations.

IV. Logistique

71. Alors que la MONUC poursuit son déploiement vers l'est et prépare intensément le lancement d'une vaste opération de DDRRR, les gigantesques tâches liées au soutien logistique qui devront être exécutées deviennent de plus en plus apparentes. Pour déployer les deux équipes spéciales et mettre sur pied des centres d'accueil temporaires, il faudra fournir des efforts techniques coordonnés et soigneusement planifiés et adopter une approche civile et militaire intégrée afin de tirer le plus grand parti des faibles ressources en ingénierie dont dispose la MONUC.

72. Étant donné que bien que des centres d'accueil pourraient être situés dans des endroits reculés et dispersés auxquels il serait difficile ou impossible d'accéder par route, il faudra mobiliser des moyens aériens supplémentaires afin de déployer le personnel et le matériel nécessaires à l'établissement, le fonctionnement et le démantèlement des centres et des camps associés destinés à servir de logement aux

ex-combattants et, éventuellement, aux personnes qui sont à leur charge. Il faudra également étudier les modalités et les moyens de financement du transport des combattants et de leurs familles (90 000 personnes environ) des centres d'accueil à leurs destinations finales. Il faudra en outre acquérir des compétences techniques additionnelles pour assurer l'entretien des terrains d'aviation associés aux centres et aux camps et appuyer les opérations aériennes en général. Les capacités des bases de soutien logistique à Kinshasa et Kisangani seront renforcées, et on envisage de créer une nouvelle base de soutien logistique à Kigoma (République-Unie de Tanzanie) pour accroître au maximum l'efficacité des livraisons de matériel et de fournitures.

73. Compte tenu de la complexité des opérations logistiques se rapportant aux sites mobiles de désarmement et de démobilisation, les deux équipes spéciales devront être autonomes et tout le gros matériel appartenant aux contingents sera vraisemblablement fourni dans le cadre de contrats de location avec services. Les équipes spéciales devront également disposer de suffisamment de moyens techniques et aériens pour appuyer les opérations de la MONUC dans les secteurs suivants : établissement de centres d'accueil de DDR et des camps associés, purification de l'eau, entretien des pistes/terrains d'atterrissage et des réseaux locaux de routes d'accès, services d'appui aux aéroports et tâches opérationnelles de déminage.

V. Aspects financiers

74. Par sa résolution 56/252 C du 27 juin 2002, l'Assemblée générale a ouvert, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003, un crédit d'un montant de 581,9 millions de dollars pour la MONUC.

75. Depuis la création, en octobre 1999, du Fonds d'affectation spéciale de soutien au processus de paix en République démocratique du Congo, 1,1 million de dollars de contributions volontaires a été versé au Fonds, et des dépenses d'un montant équivalent ont été autorisées à ce jour.

76. Au 31 août 2002, le montant des contributions mises en recouvrement au titre du compte spécial de la MONUC s'élevait à 322,9 millions de dollars. À cette date, le montant total des quotes-parts dues pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix se chiffrait à 1 781 100 000 dollars.

VI. Observations

77. Depuis la publication de mon précédent rapport intérimaire destiné au Conseil de sécurité, le processus de paix en République démocratique du Congo a considérablement évolué. La signature des accords de Pretoria et de Luanda; les retraits consécutifs des forces étrangères du pays; l'arrestation, à Luanda, Brazzaville et Kinshasa, de trois personnes inculpées par le Tribunal pénal international pour le Rwanda; l'annonce que les dirigeants des FDLR établis à Kinshasa étaient *persona non grata*; la visite de reconnaissance réussie effectuée au Rwanda par un groupe d'ex-combattants et les personnes dont ils ont la charge, à partir de Kamina; et la multiplication des contacts entre les Gouvernements de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda, tout cela constitue des faits extrêmement importants qui peuvent avoir des incidences heureuses et

durables sur la situation politique et militaire en République démocratique du Congo. Il conviendrait de féliciter les différentes parties pour la volonté politique dont elles ont fait montre en faisant avancer le processus de paix.

78. Il n'en demeure pas moins que de graves problèmes subsistent encore. De violents combats se poursuivent dans le nord-est et l'est du pays, et le fragile processus de paix engagé en République démocratique du Congo et les progrès récemment enregistrés dans la mise en oeuvre de l'Accord de Pretoria sont sérieusement compromis en raison de la dernière offensive militaire, lancée contre Uvira et d'autres positions clefs à l'est. Je prie instamment l'ensemble des parties de cesser toutes les hostilités et de mettre à profit le climat et les possibilités favorables créés par la récente évolution de la situation dans le pays, et salue tout particulièrement les efforts inlassables que le Gouvernement sud-africain déploie pour maintenir le processus de paix sur la bonne voie.

79. La situation dans la région d'Ituri reste inquiétante. Dans mes précédents rapports intérimaires, j'ai décrit la violence et les abus qui perduraient dans cette région, une situation qui s'est détériorée récemment. Toutes les parties concernées devraient aujourd'hui collaborer à l'instauration d'un climat de confiance. Je me félicite de l'établissement, dans la région d'Ituri, de la Commission conjointe de pacification, conformément à l'Accord de Luanda, et espère que cette instance aidera à rétablir la paix et la stabilité dans cette région troublée du pays.

80. La situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo est également une source de grande inquiétude. Il faut mettre un terme à la culture de l'impunité qui règne actuellement dans de nombreuses parties du pays, et les auteurs de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire doivent répondre de leurs actes. Les récentes arrestations d'individus inculpés par le Tribunal et leur transfert à Arusha sont des éléments encourageants.

81. Je condamne fermement les menaces et les actes de harcèlement dont sont victimes les membres de la MONUC, notamment ceux qui travaillent pour Radio Okapi. Les responsables des derniers incidents survenus à Kisangani et ailleurs en République démocratique du Congo auront à répondre de ces actes et ils doivent comprendre que la sécurité du personnel de l'ONU doit être garantie si l'on veut rétablir la paix et une situation normale dans le pays. Il faut également assurer la libre circulation de l'information, un secteur dans lequel Radio Okapi joue un rôle essentiel.

82. Avec la poursuite du processus de paix en République démocratique du Congo, les activités de DDRRR des groupes armés par l'étranger seront au coeur des opérations de la MONUC. La Mission s'est employée à promouvoir la mise en oeuvre rapide de ce programme crucial. Je prends note avec satisfaction de l'étroite collaboration qui s'est instaurée entre la MONUC et les différents partenaires internationaux, notamment les organismes et programmes des Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres membres de la communauté des donateurs. L'ONU est fermement résolue à renforcer cette indispensable coordination.

83. Les progrès accomplis jusqu'ici dans le cadre du dialogue intercongolais sont encourageants. La volonté croissante des divers acteurs politiques d'entrer en contact et de prendre langue avec leurs homologues est un signe positif. À ce sujet, j'engage vivement toutes les parties à se laisser guider par les intérêts du peuple congolais. Il est essentiel de ne pas se préoccuper uniquement de la répartition des

postes dans l'administration transitoire devant déboucher sur un nouveau système politique, et de commencer à aborder des questions telles que la réforme du secteur de la sécurité et l'exercice de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays. Plus que toute autre chose, les dirigeants congolais doivent s'atteler à la création d'un État réformé et redynamisé qui puisse répondre aux attentes de son peuple. Nous ne devons pas gâcher les chances qui s'offrent à nous aujourd'hui.

84. J'engage également toutes les parties à participer aux efforts de médiation que mon Envoyé spécial, Moustapha Niasse, et le Gouvernement sud-africain déploient, afin de fixer rapidement les arrangements de transition prévus par l'Accord de Lusaka.

85. L'ONU continuera de faire tout son possible et de coopérer avec les parties et le peuple congolais afin d'atteindre ces objectifs. Pour ce faire, l'appui sans réserve de la communauté internationale est nécessaire. Dans mon rapport spécial, j'ai déjà indiqué qu'il fallait donner une forte impulsion au processus de paix. Une fois de plus, j'encourage le Conseil de sécurité à prendre les décisions voulues à ce sujet.

86. Enfin, je tiens à remercier mon Représentant spécial, Amos Namanga Ngongi, le commandant de la Force, le général Mountaga Diallo, et tous les membres de la MONUC, civils et militaires, des efforts inlassables qu'ils déploient dans les conditions extrêmement difficiles qui règnent encore en République démocratique du Congo.

Annexe

**Mission de l'Organisation des Nations Unies
en République démocratique du Congo :
effectifs de la composante militaire et de la police civile
(au 10 octobre 2002)**

	<i>Composante militaire</i>			<i>Police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	
Afrique du Sud	1	10	140	
Algérie	11	1		
Argentine				6
Bangladesh	12	10		
Belgique		5		
Bénin	19	3		6
Bolivie	3	2	202	
Burkina Faso	12			2
Cameroun		1		
Canada		8		
Chine	9	1		
Côte d'Ivoire				4
Danemark		2		
Égypte	22	4		1
Espagne		1		
Fédération de Russie	28	2		
France	1	2	3	
Ghana	18	2	403	
Guinée				1
Inde	20	11		
Indonésie	7	4		
Irlande	2			
Italie		3		
Jordanie	17	7		
Kenya	15	12		
Malaisie	7	18		
Malawi	17			
Mali	21	3		2
Maroc		5	653	
Mongolie	2			
Mozambique	2			
Népal	16	2		2
Niger	15	2		5

	<i>Composante militaire</i>			<i>Police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	
Nigéria	24	2		
Norvège	3	2		
Pakistan	22	18		
Paraguay	19	2		
Pérou	3			
Pologne	3			
Portugal				
République tchèque	4	1		4
Roumanie	25	1		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		6		
Sénégal	8	18	459	9
Sri Lanka	2			
Suède	2			3
Suisse		2		
Tunisie	19	6	255	
Turquie				3
Ukraine	9	2		3
Uruguay	25	24	1 479	
Zambie	10	4		
Total	455	209	3 594	52

